ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège
Victor HUGO

Collège Victor Hugo

52 avenue des étangs 78170 La Celle Saint Cloud
☎ : 01 30 78 24 90

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE DU COLLÈGE

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, le portail élèves du collège n'ouvre qu'aux horaires de début et de fin de chaque heure de cours. Un contrôle des autorisations de sortie est assuré à ce portail.

Aucun élève n'est autorisé à sortir de l'établissement**, en cas d'absence de professeur et s'il a encore cours après.**

Un élève n'ayant pas l'autorisation de sortie **peut quitter le collège qu'à partir du moment où il a fini les cours pour la journée.**

Un élève ne peut quitter le collège, en cours de journée, qu'à la condition qu'un responsable légal vienne le chercher et signe une autorisation anticipée de sortie (décharge).

Les élèves quittant le collège sans autorisation s'exposent à des sanctions.

Je soussigné(e) : _____

Responsable légal de l'élève : _____ En classe : _____

Certifie avoir pris connaissance de ce document et déclare :

☐ **Autoriser** ☐ mon fils à sortir du collège.
☐ ma fille à sortir du collège.

☐ **Ne pas autoriser** ☐ mon fils à sortir du collège.
☐ ma fille à sortir du collège.

Dates et signatures obligatoires des 2 responsables légaux: